

**OBJET : ACTION CŒUR DE VILLE - OPERATION DEVANTURES - ATTRIBUTION  
D'UNE SUBVENTION A MONSIEUR JULIEN PAGES, CARAFONS CAVE**

Le Maire de la Commune d'Annonay,

DECLARA  
SOUS-PREFECTURE  
DE TOURNON-SUR-RHÔNE LE

11 MARS 2021

**Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,**

**Vu la délibération n° 2020-32 du 27 janvier 2020 approuvant le règlement d'attribution des subventions pour les travaux de rénovation et d'embellissement des devantures commerciales et donnant pouvoir au Maire de signer toutes les pièces afférentes à la bonne exécution de la délibération en question,**

**Considérant** que la Ville d'Annonay, dans le cadre du programme "Action Cœur de Ville", a décidé de mettre en place une opération devantures afin d'inciter, par un soutien financier, les propriétaires ou locataires de locaux commerciaux à contribuer à la valorisation du patrimoine collectif et à l'amélioration de l'image du centre-ville,

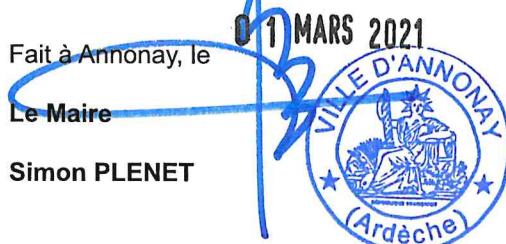
**Considérant** que Monsieur Julien Pagès, gérant de Carafons Cave, sis 2 montée du Savel à Annonay, remplit l'ensemble des conditions requises pour bénéficier d'une aide financière de la Ville d'Annonay dans le cadre de l'opération devantures,

**Considérant** que le comité de pilotage du dispositif du 2 décembre 2020 a donné un avis favorable au dossier de Monsieur Pagès pour le versement d'une subvention d'un montant maximal de 4 000,00 € représentant 50% du montant de la dépense subventionnable présentée de 14 448,00 € ramenée au plafond du dispositif.

**DECIDE**

**Article 1 :** L'attribution d'une subvention d'un montant maximal de 4 000,00 € à Monsieur Julien Pagès, gérant de Carafons Cave situé 2 montée du Savel à Annonay.

**Article 2 :** Cette décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Tournon-sur-Rhône pour contrôle de légalité, à Monsieur le Trésorier Principal d'Annonay, affichée à la porte de la Mairie et publiée au recueil des actes administratifs de la Ville d'Annonay.



Transmis en sous-préfecture le :

Identifiant télétransmission : :